APRÈS ART. 15 N° **2798**

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 2798

présenté par M. Sébastien Martin

à l'amendement n° 2795 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.